

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 34  
Présents : 24  
Votants : 26

N° ordre : DE-24-44

N° ordre dans la séance :  
DE-16072024-02

Date de la convocation :  
08/07/2024

Date de la publication :

**SÉANCE DU 16 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et seize du mois de juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Christelle BOUVIER conseillers

**Absents excusés** : Marc GUILLAND (procuration Franck ANDRE-MASSE), Robert VILLARD, Mélisande MACONE, Eric BONNET, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Loïc MONTEIRO (procuration à David TREBOZ), Dominique SCALMANA, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

**Secrétaire de séance** : Mickaël MOUTOT

**OBJET : CESSION DU BIEN VACANT ET SANS MAÎTRE SITUÉ AU 50B RUE HENRY DUNANT A CULOZ (PARCELLE AS158)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 5 octobre 2023, le conseil municipal a décidé d'acquérir le bien vacant et sans maître situé 50b rue Henry Dunant à Culoz (parcelle n°AS158) en application de la procédure décrite à l'article L1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques, en vue de son incorporation dans le domaine communal.

Il rappelle également que le 26 octobre 2023, il a pris l'arrêté concrétisant cette incorporation.

Ce bien a fait l'objet d'une demande d'acquisition par un particulier. Par conséquent, un avis du Domaine sur la valeur vénale du bien en question a été sollicité en novembre 2023. Celle-ci, assortie d'une marge d'appréciation de 20%, s'élève à 25 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette cession et de l'autoriser à engager les démarches s'y rapportant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE la cession du bien situé au 50b rue Henry Dunant et cadastré sous le numéro AS158,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches se rapportant à cette cession.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

**Franck ANDRE MASSE**

